

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 juin 2018
Rapporteur :
Madame Martine MORVAN**

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 04/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018
(accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Approbation du projet communautaire de Quimper Bretagne Occidentale

Quimper Bretagne Occidentale a souhaité se doter d'un projet communautaire qui affirme les ambitions du territoire. Un travail collaboratif a été réalisé dès le printemps 2017 afin d'élaborer ce projet. Après une période de concertation qui a clôturé cette démarche, il est proposé au conseil communautaire d'approuver ce texte qui constitue la feuille de route de la communauté d'agglomération pour les prochaines années.

La nouvelle communauté d'agglomération a vu le jour le 1^{er} janvier 2017, réunissant la Communauté d'Agglomération Quimper Communauté, la Communauté de Communes du Pays Glazik et la commune de Quéménéven.

Dès le printemps 2017, les élus ont souhaité engager une démarche d'élaboration d'un projet communautaire, fixant le cap de la nouvelle agglomération.

Cette démarche a intégré l'ensemble des élus locaux à chaque étape. Les forces vives du territoire, représentées par un comité consultatif installé à cette occasion, ont apporté leur vision d'acteurs de terrain. Les habitants ont été sollicités au cours de plusieurs réunions afin de recueillir leur avis. Enfin, les services des communes-membres et de l'agglomération ont apporté leur expertise pour garantir la mise en œuvre opérationnelle des propositions formulées par les élus.

Issu d'un travail de fond, politique par excellence, au sens noble du terme, ce projet communautaire est d'abord celui du « vivre ensemble ». Il constitue la feuille de route qui guidera l'action de la communauté d'agglomération. Il a vocation à rendre lisible auprès des citoyens le rôle et les actions menées par la communauté d'agglomération.

Trois ambitions sont affirmées :

- Rayonner en Cornouaille et au-delà ;
- S'affirmer comme un territoire intelligent et durable ;
- Répondre aux besoins essentiels des habitants, à tous les âges de la vie.

En déclinant ces ambitions pour le territoire, ce projet présente, à l'ensemble des acteurs locaux, les orientations qui seront poursuivies en matière de politiques publiques dans les prochaines années.

En particulier, le transfert des compétences « Petite Enfance » et « Ehpad » sera proposé lors d'une délibération au conseil communautaire de septembre 2018.

Après avoir délibéré (1 abstention ; 47 suffrages exprimés dont 6 voix contre et 41 voix pour), le conseil communautaire décide d'adopter le projet communautaire de Quimper Bretagne Occidentale.